

SAMEDI LE 10 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, samedi le 10 novembre 2018 à 14h00 afin de prendre en considération les sujets suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement 285-18 sur la circulation de véhicules tout-terrain.
3. Période de questions.
4. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	Absente
Doris Jetté	siège no 2	Absente
Julie Bibeau	siège no 3	
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation déposé à chaque membre du Conseil.

224-11-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

225-11-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT 285-18 SUR LA CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN

Considérant que tous les membres du conseil avaient en main copie du règlement 285-18 sur la circulation de véhicules tout-terrain;

Considérant que l'avis public annonçant l'adoption du présent avec le résumé du projet de règlement, en date du 6 novembre 2018;

Considérant que l'avis de motion a été donné en date du 5 novembre 2018;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, que lecture du résumé est faite séance tenante du règlement 285-18 sur la circulation de véhicules tout-terrain. D'autre part, le conseil adopte le règlement 285-18 sans modification.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION

226-11-18

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu de clore la présente séance à 14h10.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.